

**PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU JEUDI 12 MARS 2026**

N° 03-2026

L'an deux mil vingt-six, le douze mars à 19 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 10

ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha - RETORNAZ André - MAGNIN Carine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - FEUTRIER Stéphanie - GRANGE Michel - GIRAUD Nicolas

Représentés : 2

ROCHARD Sophie (donne procuration à GIRAUD Nicolas) - POIROT Marie (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre)

Absents : 3

CLAPPIER Pascal - RETORNAZ Lénaïck - MARTIN Jean-Marie

Secrétaire de séance :

RAMBAUD Marie-Pierre

Le procès-verbal du conseil municipal du 19 février 2026 est approuvé à l'unanimité.

1. Information des décisions prises dans le cadre des délégations données au Maire

➤ Décision n° 2026/006 : Droit de préemption

<u>Sections</u>	<u>Références cadastrales</u>	<u>Contenance du bien vendu</u>	<u>Situation, lieu-dit</u>
J	1775	Terrain d'agrément	Rue de la Soupière
J	902-895-897- 893-903-892- 1166-891-737	Studio, terrain, jardin	11 Chemin de Pessail
K	1634-1638-1636 -2131-2133-2129	Appartement	Route du Galibier

2. Dissolution du budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de dissoudre le CCAS au 31 décembre 2025 et de reprendre ses écritures dans le budget principal,
- d'exercer directement cette compétence de transférer le budget du CCAS dans celui de la commune,
- d'informer les membres du CCAS par courrier,
- de créer pour l'avenir un comité consultatif des actions sociales.

3. Budget principal : approbation du compte financier unique 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le compte financier unique du budget principal pour l'année 2025.

4. Budget annexe des équipements touristiques : approbation du compte financier unique 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le compte financier unique du budget annexe des équipements touristiques pour l'année 2025.

5. Budget annexe eau-assainissement : approbation du compte financier unique 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le compte financier unique du budget annexe eau-assainissement pour l'année 2025.

6. Budget annexe parc de stationnement : approbation du compte financier unique 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le compte financier unique du budget annexe parc de stationnement pour l'année 2025.

7. Budget annexe transport par navettes touristiques : approbation du compte financier unique 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le compte financier unique du budget annexe transport par navettes touristiques pour l'année 2025.

8. Budget principal : résultats et affectation 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'affecter et de reporter les résultats comme indiqué ci-dessous :

Résultat global de la section de fonctionnement	3 436 817.19 €
Solde d'exécution de la section d'investissement (001) inclus déficits microcentrales et CCAS	-2 381 684.15 €
Solde restes à réaliser en section d'investissement	-751 623.00 €
Besoin de financement de la section d'investissement	-3 133 307.15 €
Couverture du besoin de financement (1068)	3 133 307.15 €
Besoin de financement de la section d'investissement (après affectation en réserves)	
Excédent de fonctionnement reporté	303 510.04 €
Solde du résultat de fonctionnement (après affectation en réserves) (002)	303 510.04 €

9. Budget annexe des équipements touristiques : résultats et affectation 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reporter les résultats comme indiqué ci-dessous :

Résultat global de la section de fonctionnement	702 648.91 €
Solde d'exécution de la section d'investissement (001)	3 014 211.11 €
Déficit de fonctionnement reporté	0.00 €
Solde du résultat de fonctionnement (après affectation en réserves) (002)	702 648.91 €

10. Budget annexe eau et assainissement : résultats et affectation 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reporter les résultats comme indiqué ci-dessous :

Résultat global de la section de fonctionnement	-124 125.20 €
Solde d'exécution de la section d'investissement (001)	602 483.50 €
Solde restes à réaliser en section d'investissement	-18 322.00 €
Besoin de financement de la section d'investissement	0.00 €
Couverture du besoin de financement (1068)	0.00 €
Besoin de financement de la section d'investissement (après affectation en réserves)	0.00 €
Solde du résultat de fonctionnement (après affectation en réserves) (002)	-124 125.20 €

11. Budget annexe parc de stationnement : résultats et affectation 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reporter les résultats comme indiqué ci-dessous :

Résultat global de la section de fonctionnement	0.00 €
Solde d'exécution de la section d'investissement (001)	-23 085.68 €

12. Budget annexe transport par navettes touristiques : résultats et affectation 2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reporter les résultats comme indiqué ci-dessous :

Résultat global de la section de fonctionnement	180 406.82 €
Solde du résultat de fonctionnement (après affectation en réserves) (002)	180 406.82 €

13. Financement 2026 de l'Office de tourisme de Valloire – Approbation du budget primitif 2026 de Valloire Tourisme

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

➤ d'arrêter le montant du financement 2026 alloué à Valloire Tourisme à la somme de 1 800 000 € décomposée comme suit :

- Evènements/Animations Eté + La Toussaint : 305 960 €
- Evènement/Animations Hiver : 262 500 €
- Fonctionnement + RH : 1 059 196 €
- Promotion : 172 344 €

➤ de laisser à l'ordonnateur, le soin d'arrêter le cadencement de la liquidation et du mandatement de ce financement compte tenu des besoins en trésorerie de Valloire Tourisme,

➤ d'approuver le budget primitif 2026 de Valloire Tourisme.

14. Convention d'objectifs avec Valloire Tourisme pour l'année 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la convention d'objectifs 2026 à intervenir avec Valloire Tourisme et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

15. Attribution des subventions aux associations

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'allouer pour 2026, les montants de subventions de fonctionnement aux associations selon le tableau ainsi qu'il suit :

BUDGET PRINCIPAL	
	VOTE 2026
A.E.P.	60 000 €
AEROCUB	3 000 €
ALCHIMY	1 300 €
Amicale des Sapeurs-pompier	6 500 €
APPPS	76 500 €
AUTO RETRO	2 000 €
Coopérative scolaire - Patin scolaire	792 €
Coopérative scolaire - Ski scolaire	2 100 €
Coopérative scolaire - Transport	3 000 €
Judo-club	16 300 €
La truite de l'Aiguille Noire-Pêche	2 500 €
Total Lu'Matchut	7 000 €
Lu'Matchut Fonctionnement	1 500 €
Lu'Matchut Water Slide	2 500 €
Lu'Matchut Oktober Fest	3 000 €
Paille et Foin (concours sculptures)	300 €
Personnel communal	7 000 €
Total Snow ski club	162 000 €
Section alpin	85 000 €
Section nordique	28 000 €
Section snow	34 000 €
Section Freeski	15 000 €
Sois Là Aussi	2 000 €
Tennis-club Valloire	7 500 €
Valloire Montagne Escalade	7 000 €
Valloire Solidarité Partage	2 000 €
Val'patin	27 460 €
Ecole danse Modane	220 €
TOTAL	396 472.00 €

16. Convention d'objectifs avec l'AEP

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'AEP pour l'année 2026 et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

17. Convention d'objectifs avec l'Association Snow Ski Club

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec le Snow-ski club pour l'année 2026 et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

18. Convention d'objectifs avec l'Association Val'Patin

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver la convention d'objectifs à intervenir avec l'association Val Patin pour l'année 2026 et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

19. Vote des taux d'imposition pour l'année 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de fixer les taux communaux pour l'année 2026 comme suit :
 - ❖ 35.79 % pour le foncier bâti
 - ❖ 162.97 % pour le foncier non bâti
 - ❖ 22.06 % pour la taxe d'habitation
 - ❖ 35.31 % pour la cotisation foncière des entreprises
- de charger Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété à la direction départementale des finances publiques, accompagné d'une copie de la présente décision.

20. Budget principal : approbation du budget primitif 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le budget primitif principal pour l'année 2026 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	11 902 710.04 €	11 902 710.04 €
Section d'investissement	11 675 948.15 €	11 675 948.15 €
TOTAL	23 578 658.19 €	23 578 658.19 €

21. Budget annexe des équipements touristiques : approbation du budget primitif 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le budget primitif annexe des équipements touristiques pour l'année 2026 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 706 204.91 €	1 706 204.91 €
Section d'investissement	3 014 211.11 €	3 014 211.11 €
TOTAL	4 720 416.02 €	4 720 416.02 €

22. Budget annexe eau-assainissement : approbation du budget primitif 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le budget primitif annexe eau-assainissement pour l'année 2026 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	885 651.17 €	885 651.17 €
Section d'investissement	281 232.00 €	281 232.00 €
TOTAL	1 166 883.17 €	1 166 883.17 €

23. Budget annexe parc de stationnement : approbation du budget primitif 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le budget primitif annexe parc de stationnement pour l'année 2026 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	141 085.95 €	141 085.95 €
Section d'investissement	90 085.95 €	90 085.95 €
TOTAL	231 171.90 €	231 171.90 €

24. Budget annexe transport par navettes touristiques : approbation du budget primitif 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le budget primitif transport par navettes touristiques pour l'année 2026 comme suit :

	DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 537 406.82 €	1 537 406.82 €
TOTAL	1 537 406.82 €	1 537 406.82 €

25. Jeune athlète - Financement communal et convention de partenariat afférents – Saison 2025 / 2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver le financement et la convention de partenariat sportif et d'utilisation d'image afférente à conclure avec Anaïs Jouffroy pour la saison d'hiver 2025-2026 pour le montant ci-dessus mentionnés, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

26. Subvention complémentaire exceptionnelle à l'Association Lu Matchut

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (2 voix contre : Nicolas GIRAUD et Sophie ROCHARD), décide de ne pas attribuer une subvention complémentaire exceptionnelle à l'Association Lu Matchut au titre de l'année 2025 pour financer l'Oktober Fest.

27. Convention de répartition du financement de la sécurisation du col du Télégraphe

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la participation de la commune dans ce projet à hauteur de 25 000 €,
- de dire que la somme sera prévue au budget primitif principal 2026,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes se rapportant à la présente décision, et notamment la convention afférente.

28. Régularisation foncière piste des Lutins avec la copropriété des Charbonnières

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver les acquisition et échanges avec la copropriété « Le Hameau de la Vallée d'Or » tels que définit en termes de surface et de parcelles dans le tableau ci-après :

DIVISION/ECHANGE ET ATTRIBUTION		
PROPRIETAIRE	PARCELLE	CONTENANCE
Copropriété	F3427A	1 224 m ²
Commune	F3427B	21 m ²
Copropriété	F3429A	2 597 m ²
Commune	F3429B	33 m ²
Copropriété	F3440A	850 m ²
	F3440C	29 m ²
Commune	F3440B	319 m ²
Copropriété	F3445A	285 m ²
Commune	F3445B	51 m ²
Commune	F3447	27 m ²
Copropriété	F3448A	16 m ²
Commune	F3448B	293 m ²
TOTAL COPROPRIETE		5 001 m ²

TOTAL COMMUNE	744 m ²
TOTAL FONCIER	5 745 m ²

- de préciser que l'échange se fait à l'euro symbolique avec dispense de paiement,
- de dire que les frais liés à ces échanges et acquisitions sont à la charge exclusive de la commune,
- de désigner Maître SEMIN, notaire à Valloire, pour rédiger les actes afférents,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes se rapportant à la présente décision.

29. Cession d'une parcelle aux Choseaux à Monsieur Guillaume Marchais et Madame Camille Seve

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver la cession d'une surface de 143 m² issue de la division de la parcelle C 288, propriété communale,
- de préciser que la cession se fait pour une somme globale versée par les demandeurs au bénéfice de la commune pour un montant de 35 750 €,
- de dire que les frais liés à cette cession sont à la charge exclusive des demandeurs,
- de désigner Maître SEMIN, notaire à Valloire, pour représenter la commune à l'acte,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les actes se rapportant à la présente décision.

30. Cession d'un délaissé de voirie sur parcelle du domaine privé communal à Monsieur Tristan Beaumont

Affaire reportée.

31. Marché de désamiantage et de démolition du groupe scolaire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de prendre acte de la décision de la commission d'appel d'offre du 27/02/2026,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché de travaux avec les entreprises retenues par la commission d'appel d'offres au titre de chaque lot soit :

LOT	ATTRIBUTAIRE	MONTANT ATTRIBUE
Lot n°1 DESAMIANPAGE	CLEARSTONE	48 851,00 €
Lot n°2 DEMOLITION-DECONSTRUCTION-REEMPLOI (y compris options 2 et 3)	BERTHOULY TP	183 579,21 €
TOTAL MARCHE		232 430,21 €

32. Mise à jour du tableau des effectifs de la commune – retrait de la délibération n° 26-02-020 en date du 19/02/2026

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder au retrait de la délibération n°26-02-020 en date du 19/02/2026.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce jeudi 12 mars 2026 à 20h50.

La secrétaire de séance,
Marie-Pierre RAMBAUD.



Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEUX.



